

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 124 300 000 DINARS
Divisé en 24 860 000 actions de nominal 5 dinars
Entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Registre de commerce : B 182331996

Tel : (216) 71 340 477 / Fax : (216) 71. 348 400

**NOTE D'OPERATION
RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION DE
L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »
AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE
EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 » DE 50 000 000 DINARS
EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Prix d'émission : 100 Dinars ; durée 16 ans ; taux d'intérêt fixe 6,5 %

Visa n°09- 0639 en date du 20 janvier 2009 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Décision du CMF N° 1 du 03 février 2009 portant approbation du changement du taux d'intérêt de 6,85% à 6,5% suite à la demande formulée par la STB en date du 03 février 2009.

Responsable de l'information

Monsieur Khaled FENDRI

Directeur chargé de la Direction Centrale des Etudes et De Contrôle De Gestion

Tél : 71 340 451 - Fax : 71 340 451

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

SOCIETE FINANCIERE DE GESTION - SOFIGES - intermédiaire en bourse

12, Rue d'Athènes 1000 Tunis

Tél : 71 336 508 - Fax : 71 259 221

E-mail : sofiges@planet.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de la Société Tunisienne de Banque enregistré par le CMF en date du 20 janvier 2009 sous le n°09- 001. La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouira 1001-TUNIS ; de la SOFIGES intermédiaire en bourse 12 Rue d'Athènes 1000 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn

Février 2009



SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »	3
HAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	6
2.1.1 DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	6
2.1.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	6
2.1.3 PERIODE DE SOUSCRIPTIONS ET DE VERSEMENTS	7
2.1.4 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC	7
2.1.5 BUT DE L'EMISSION	7
2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES	8
2.2.2 PRIX DE SOUSCRIPTION, PRIX D'EMISSION ET MODALITES DE PAIEMENT	8
2.2.3 JOUISSANCE DES TITRES	8
2.2.4 DATE DE REGLEMENT	8
2.2.5 TAUX D'INTERET	8
2.2.6 INTERETS	9
2.2.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT	9
2.2.7.1 <u>Tableau d'amortissement de l'emprunt</u>	10
2.2.7.2 <u>Tableau d'amortissement par obligation</u>	10
2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT	11
2.2.9 PAIEMENT	11
2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL	11
2.2.11 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT	11
2.2.11.1 Durée totale	11
2.2.11.2 Durée de vie moyenne	11
2.2.11.3 Duration	11
2.2.12 GARANTIE	12
2.2.13 NOTATION	12
2.2.14 MODE DE PLACEMENT	12
2.2.15 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS	12
2.2.16 FISCALITE DES TITRES	12
2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX	13
2.3.1 TENUE DU REGISTRE DES OBLIGATAIRES	13
2.3.2 MARCHÉ DES TITRES	13
2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR LA STICODEVAM	13
2.3.4 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	13

BULLETINS DE SOUSCRIPTION



FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »

L'emprunt obligataire « STB 2008/2 » est émis pour un montant de 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal à un taux annuel de 6,5% et pour une durée de 16 ans.

DENOMINATION DE L'EMPRUNT : « STB 2008/2 ».

MONTANT : 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations.

NOMINAL : 100 dinars par obligation.

FORME DES OBLIGATIONS : les obligations sont nominatives.

PRIX D'EMISSION : 100 Dinars par obligation, payables intégralement à la souscription

PRIX DE REMBOURSEMENT : 100 Dinars par obligation

DATE DE JOUISSANCE EN INTERETS : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et Libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 18/02/2009, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 18/02/2009, et ce même en cas de prorogation de cette date.

DUREE : 16 ans.

DUREE DE VIE MOYENNE : 8,5 ans.

DURATION : 6,382 ans

TAUX D'INTERET : taux fixe de 6,5%.

TAUX DE RENDEMENTACTUARIEL : 6,5 % pour le souscripteur qui conserve ses titres jusqu'à leur remboursement intégral.

AMORTISSEMENT : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,250dinars.

SOUSCRIPTIONS ET VERSEMENTS : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 05/02/2009 au guichet de la Société Financière de Gestion - SOFIGES - intermédiaire en bourse, sis 12 rue d'Athènes 1000 Tunis.



CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS : Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 18/02/2009. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du 18/02/2009, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 06/03/2009 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

PAIEMENT : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 18/02 de chaque année.

- Le premier paiement en intérêts aura lieu le 18/02/2010
- Le premier remboursement en capital aura lieu le 18/02/2010.

MODALITE ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES : Le souscripteur recevra une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE dès la clôture de l'émission.

GARANTIE : Le présent emprunt obligataire "STB 2008/2" n'est assorti d'aucune garantie.

NOTATION DE L'EMPRUNT : Le présent emprunt obligataire "STB 2008/2" n'est pas noté.

FISCALITE DES TITRES : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

ETABLISSEMENT DOMICILIATAIRE : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « STB 2008/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE.

COTATION EN BOURSE : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « STB 2008/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB 2008/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

MODE DE REPRESENTATION DES OBLIGATAIRES : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.



CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur ABOU HAFS AMOR NAJAI
Président Directeur Général de LA STB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Le Président Directeur Général
Monsieur ABOU HAFS AMOR NAJAI

1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération.

LA SOCIETE FINANCIERE DE GESTION
Le Président Directeur Général
Monsieur MOHSEN TALEB



1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur : Khaled FENDRI
Directeur chargé de la Direction Centrale des Etudes et du Contrôle de Gestion
Tél : 71 340 451 - Fax : 71 340 451

La notice légale a été publiée au JORT N° 15 du 03/02/2009



Conseil du Marché Financier

Visa n° 0639 du 20 JAN 2009

Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994

Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUIM



HAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1 DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 13/06/2007 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 29/04/2008 a décidé d'émettre la deuxième tranche de cet emprunt aux conditions explicitées ci après.

2.1.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

□ Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

□ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 50 000 000 de dinars, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 115 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000 DT, les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 58 891 DT et les frais divers s'élèvent à 1 500 DT.

Ainsi, le total des frais approximatifs est de **204 391 DT** et le produit net de l'emprunt est de **49 795 609 DT**.

Le Produit Brut et Produit Net de l'emprunt obligataire STB 2008/2 se présentent comme suit :

	En dinars	
	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	50 000 000	100,000
Frais globaux*	204 391	0,409
Produit net	49 795 609	99,591

* Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.



2.1.3 PERIODE DE SOUSCRIPTIONS ET DE VERSEMENTS

Les souscriptions seront ouvertes à partir du 05/02/2009 aux guichets de la Société Financière de Gestion - SOFIGES - intermédiaire en bourse, sis 12 Rue d'Athènes 1000 Tunis.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis et au plus tard le 18/02/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 06/03/2009, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au 06/03/2009, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 05/02/2009 aux guichets de la Société Financière de Gestion - SOFIGES intermédiaire en bourse, sis 12 Rue d'Athènes 1000 Tunis.

2.1.5 BUT DE L'EMISSION

Le produit de la présente émission permettra à la banque d'offrir à sa clientèle de nouveaux produits de crédit de longue durée répondant aux attentes à la fois des opérateurs qui exercent dans des branches d'activité économique qui nécessitent des capitaux à long terme et des particuliers qui ont des projets immobiliers.

Ainsi, le produit de la présente émission permettra à la banque d'adosser des ressources longues à des emplois longs afin de préserver l'adéquation entre ses ressources et ses emplois.



2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES

- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Dénomination** : La dénomination de l'emprunt obligataire est «STB 2008/2 »
- **Forme des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1 Sous - Titre 5, Chapitre 3 des obligations
- **Catégorie des titres** : ordinaire
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE dès la clôture de l'émission.

2.2.2 PRIX DE SOUSCRIPTION, PRIX D'EMISSION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 JOUISSANCE DES TITRES

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 18/02/2009 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 18/02/2009 soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4 DATE DE REGLEMENT

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

2.2.5 TAUX D'INTERET

Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux de 6,5%* brut l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période, au titre de laquelle les intérêts sont servis.

*Le conseil d'Administration du 29/04/2008 a prévu un taux fixe égal à 6,5% brut l'an au minimum et 7% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir au président du Conseil d'Administration pour fixer ce taux. Ce taux a été fixé dans un premier temps à 6,85%.. En date du 03/02/2009, la Direction Générale de la STB a soumis au CMF une demande d'approbation pour changer ce taux de 6,85% à 6,5%. La banque a expliqué ce changement par la confirmation de la tendance à la baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Le CMF, par décision n° 1 du 03/02/2009 a approuvé ce changement.



2.2.6 INTERETS

Les intérêts sont payables à terme échu le 18/02 de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 18/02/2025

Le montant total des intérêts serait de 27 625 000 dinars si l'emprunt serait totalement souscrit.

2.2.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,250 dinars.

L'emprunt sera amorti en totalité le 18/02/2025

- ❑ **Valeur nominale de l'obligation** : 100 Dinars
- ❑ **Nombre d'obligations** : 500 000 obligations
- ❑ **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse**: 18/02/2009
- ❑ **Premier paiement des intérêts** : 18/02/2010
- ❑ **Premier remboursement du capital** : 18/02/2010
- ❑ **Dernière échéance** : 18/02/2025
- ❑ **Type d'amortissement** : Annuel de 6,250 dinars à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions
- ❑ **Taux d'intérêt nominal** : 6,5% brut l'an



2.2.7.1 Tableau d'amortissement de l'emprunt

En Dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
50 000 000					
18/02/2010		3 125 000	46 875 000	3 250 000	6 375 000
18/02/2011		3 125 000	43 750 000	3 046 875	6 171 875
18/02/2012		3 125 000	40 625 000	2 843 750	5 968 750
18/02/2013		3 125 000	37 500 000	2 640 625	5 765 625
18/02/2014		3 125 000	34 375 000	2 437 500	5 562 500
18/02/2015		3 125 000	31 250 000	2 234 375	5 359 375
18/02/2016		3 125 000	28 125 000	2 031 250	5 156 250
18/02/2017		3 125 000	25 000 000	1 828 125	4 953 125
18/02/2018		3 125 000	21 875 000	1 625 000	4 750 000
18/02/2019		3 125 000	18 750 000	1 421 875	4 546 875
18/02/2020		3 125 000	15 625 000	1 218 750	4 343 750
18/02/2021		3 125 000	12 500 000	1 015 625	4 140 625
18/02/2022		3 125 000	9 375 000	812 500	3 937 500
18/02/2023		3 125 000	6 250 000	609 375	3 734 375
18/02/2024		3 125 000	3 125 000	406 250	3 531 250
18/02/2025		3 125 000	0	203 125	3 328 125
TOTAL		50 000 000		27 625 000	77 625 000

2.2.7.2 Tableau d'amortissement par obligation

En Dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
100 000					
18/02/2010		6 250	93 750	6 500	12 750
18/02/2011		6 250	87 500	6 094	12 344
18/02/2012		6 250	81 250	5 688	11 938
18/02/2013		6 250	75 000	5 281	11 531
18/02/2014		6 250	68 750	4 875	11 125
18/02/2015		6 250	62 500	4 469	10 719
18/02/2016		6 250	56 250	4 063	10 313
18/02/2017		6 250	50 000	3 656	9 906
18/02/2018		6 250	43 750	3 250	9 500
18/02/2019		6 250	37 500	2 844	9 094
18/02/2020		6 250	31 250	2 438	8 688
18/02/2021		6 250	25 000	2 031	8 281
18/02/2022		6 250	18 750	1 625	7 875
18/02/2023		6 250	12 500	1 219	7 469
18/02/2024		6 250	6 250	813	7 063
18/02/2025		6 250	0	406	6 656
TOTAL		100 000		55 250	155 250



2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation.

2.2.9 PAIEMENT

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 18/02 de chaque année.

- Le premier paiement en intérêts aura lieu le 18/02/2010
- Le premier remboursement en capital aura lieu le 18/02/2010
- Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5 % pour le présent emprunt.

2.2.11 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT

2.2.11.1 Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire " STB 2008/2" seront émises pour une durée de 16 ans.

2.2.11.2 Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 8,5 ans pour le présent emprunt.

2.2.11.3 Duration

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times Ft / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T Ft / (1+i)^t}$$

où:

- T est le nombre de périodes
- Ft est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 6,382 années.



2.2.12 GARANTIE

Le présent emprunt obligataire "STB 2008/2" n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.13 NOTATION

Le présent emprunt obligataire "STB 2008/2" n'est pas noté.

2.2.14 MODE DE PLACEMENT

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt sont ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la Société Financière de Gestion -SOFIGES- intermédiaire en bourse.

2.2.15 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16 FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 D) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie



2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.3.1 TENUE DU REGISTRE DES OBLIGATAIRES

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «STB 2008/2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société Tunisienne de Banque - STB -.

2.3.2 MARCHE DES TITRES

Il existe un emprunt obligataire émis par la STB en avril 2008 coté sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de l'emprunt « STB2008/1 » (50 MD, émis sur 4 catégorie :

- catégorie A TMM +1%, 10 ans ;
- catégorie B TMM + 1,5%, 16 ans ;
- catégorie C TMM + 1,75%, 20 ans ;
- catégorie D TMM + 2%, 25 ans.

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « STB 2008/2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR LA STICODEVAM

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB 2008/2» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.



LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 124.300.000 Dinars
Siège social : rue Hédi Nouira 1001 Tunis - Registre du Commerce n° B 182331996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Emprunt obligataire STB 2008/2 De 50.000.000 dinars Divisé en 500.000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne Durée : 16 ans Taux d'intérêt : 6,5% brut l'an

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2007
Délibération du conseil d'administration du 29 avril 2008

Visa du Conseil du Marché Financier n°09- 0639 en date du 20 janvier 2009

Notice Légale publiée au JORT n° 15 du 03 février 2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :				
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°.....	Délivrée le: /..... /.....		à	
Profession/activité :				
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même			
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:			
	<input type="checkbox"/> Tuteur			
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant :				
<u>Personne physique :</u> (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :				
Pièce d'identité : (1)				
<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport		
N°.....	Délivrée le:			
Profession/activité :				
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :
<u>Personne morale :</u>				
Raison Sociale				
N° du R.C				



Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres) :.....
obligations nominatives de « l’Emprunt Obligataire STB 2008/2 » au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 18/02/2009 et remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le 18/02 de chaque année d’un montant annuel de 6,250 dinars par obligation majorés des intérêts annuels échus calculés au taux de 6,5% brut l’an.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d’opération relatifs à l’emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j’ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, d’obligations ci-dessus indiqué, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l’insertion d’informations incomplètes ou erronées soit d’une omission d’informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons)

En espèces

par chèque n° Tiré sur..... Agence

par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche**

Tunis, le

Signature (2)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres) :.....
obligations nominatives de « l’Emprunt Obligataire STB 2008/2 » au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 18/02/2009 et remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le 18/02 de chaque année d’un montant annuel de 6,250 dinars par obligation majorés des intérêts annuels échus calculés au taux de 6,5% brut l’an.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d’opération relatifs à l’emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j’ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, d’obligations ci-dessus indiqué, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l’insertion d’informations incomplètes ou erronées soit d’une omission d’informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons)

En espèces

par chèque n° Tiré sur..... Agence

par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche**

Tunis, le

Signature (2)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite